

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01457

Numéro SIREN : 799 168 026

Nom ou dénomination : 3B

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2022 sous le numéro de dépôt 17090

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS 3B				Néant			
Adresse de l'entreprise : 97 RUE DU PRESIDENT DE GAULLE 85000 LA ROCHE SUR YON							
Numéro SIRET* : 79916802600026							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le	
				Exercice N, clos le : 31/08/2019		31/08/2018	
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012			
M	Incorporelles - Autres*	014	13 709	016	13 709	-0	
M	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
Total I (5)		044	13 709	048	13 709	-0	
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052			
I	- Marchandises*	060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070			
U	(2) - Autres* (3)	072	25 636	074		25 636	25 130
L	Valeurs mobilières de placement	080		082			
A	Disponibilités	084	4 333	086		4 333	1 285
N	Charges constatées d'avance*	092		094			
T	Total II	096	29 969	098		29 969	26 416
Total général (I + II)		110	43 678	112	13 709	29 969	26 416

PASSIF					Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*				120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation				124			
P	Réserve légale				126	100	100	
R	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)				132	23 728	23 728	
P	Report à nouveau				134	-533		
R	Résultat de l'exercice				136	3 915	-533	
E	Provisions réglementées				140			
S	Total I				142	28 210	24 296	
	Provisions pour risques et charges Total II				154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)				156			
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)				164			
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)				166	525	600	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 47)				172	1 233	1 520	
E	Produits constatés d'avance				174			
S	Total III				176	1 758	2 120	
	Total général (I + II + III)				180	29 969	26 416	
R	(1)	Dont immobilisations financières	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
E		à moins d'un an						
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises	182		
V				(5)	ou créées au cours de l'exercice*			
I	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184		

*des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NO7.

Documents Certifiés
Conformes aux Originaux.

		Néant		*		
Désignation de l'entreprise : SAS 3B		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)		
A - RESULTAT COMPTABLE		31/08/2019		31/08/2018		
P	Ventes de marchandises* dont export	209		210	98 381	87 709
R	Production vendue biens et livraisons	215		214		
	Production vendue services* intracommunau.	217		218		
D	Production stockée* (variati° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222		
	Production immobilisée*			224		
E	Subventions d'exploitation reçues			226		
X	Autres produits			230	-17	6 560
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	98 365	94 269
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	28 475	
H	Variation de stock (marchandises)*			236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238		23 233
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	45 584	35 059
E	- mobilier 6 667 - immobilier)					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	885	244	1 281	1 059
	Rémunérations du personnel*			250	13 642	25 420
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 754	8 720
X	Dotations aux amortissements*			254		
P	Dotations aux provisions			256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	1	9
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	93 737	93 499
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4 628	771
	Produits financiers (III)			280		
D	Produits exceptionnels (IV)			290		
I	Charges financières (V)			294	48	27
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	45	1 200
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o	347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3	348				
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	620	76
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 915	-533
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	3 915	314
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318		
I	Provisions non déductibles*			322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	620	
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	45	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251		
	Part de loyers dispensés de réintégration	249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986			342	
	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987				
	Zone restruct. défense (44 tendecies)		127			
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser	991			990	
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981				
	Jeune entreprises innovante (44 sexies A)	989			992	
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD					
	Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345				
	Dont : investissements outre-mer	344				
	Dont : créance due au report en arrière du déficit*		346			
	Deduct. exception. (art 39 decies)					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	4 131	354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
E	Déficits antérieurs reportables * :					360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	4 131	372

2019

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2019

Désignation de l'entreprise : SAS 3B				Néant :				*	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos. corp.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	-0	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	-0			
Déficits de l'exercice	860				
TOTAL des déficits restant à reporter	870	-0			

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	5 429
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 683
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Désignation de l'entreprise : SAS 3B		Néant : ☒ **
Exercice ouvert le : 01/09/2018	et clos le : 31/08/2019	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subv. d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	
Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137
137		0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	117	0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

SAS 3B
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 97, Rue du Président DE GAULLE
85000 - LA ROCHE S/YON
799 168 026 RCS LA ROCHE S/YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 18 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt
Le 18 Janvier,
A 11 heures ,

Les associés de la société SAS 3B se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la SAS, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe BISSON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Johan BISSON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Aout 2019,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Aout 2019 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Aout 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé 45 Euros ont été enregistrés au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Août 2019 s'élevant à 3 915 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 915 euros
- Affectation au compte "Report à Nouveau Débiteur"	533 euros
- Affectation au compte "Autres Réserves"	3 382 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016: Néant
Exercice clos le 30 septembre 2017: Néant
Exercice clos le 30 septembre 2018: Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

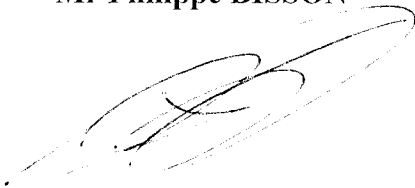
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

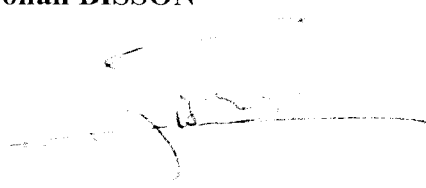
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr Philippe BISSON

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. BISSON'.

Mr Johan BISSON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. BISSON'.

Mr Michel BISSON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. BISSON'.

SAS 3B
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 97, Rue du Président DE GAULLE
85000 - LA ROCHE S/YON
799 168 026 RCS LA ROCHE S/YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JANVIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Aout 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Aout 2019 s'élevant à 3 915 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 915 euros
- Affectation sur le compte "Report à Nouveau Débiteur"	533 euros
- Affectation au compte "Autres Réserves"	3 382 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016: Néant

Exercice clos le 30 septembre 2017: Néant

Exercice clos le 30 septembre 2018 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 janvier 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe BISSON

